

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MARDI 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le trois novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 09 septembre 2020, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Thierry NOZIERES, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Joël HOORNAERT, Nelly CORDEAU, Nadège DEVERGNE, Patrick JEMETZ, Sylvie MENIGAULT, Annie TOULLIC, Virginie WILHELM, Grégory KISZKO, Natacha DROULERS.

Absents excusés : Francine NEUVILLE (pouvoir à Nelly Cordeau), Bruno PHELIZOT (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Emilie DERLAND (pouvoir à Catherine Bironneau), Tony PRESLES (pouvoir à Grégory Kiszko).

En raison de la situation sanitaire, le conseil municipal
VOTE la séance à HUIS CLOS.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal **VOTE** le règlement intérieur du conseil municipal.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à l'adresse électronique communiquée au maire pour l'envoi des convocations aux séances du conseil municipal, trois jours au moins avant la tenue de la réunion.

Les commissions statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil avant la séance concernée.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE N°01 PLACE DE LA LIBERTE

Le conseil municipal, Vu l'avis du Service des Domaines en date du 10 juillet 2020, **VOTE** l'acquisition de l'immeuble situé au n°01 Place de la Liberté à Corquilleroy, cadastré section ZH n°28, d'une superficie de 279 m².

VENTE D'UN TERRAIN RUE PASTEUR

Le conseil municipal **VOTE** la vente d'une parcelle de terrain à Monsieur MJAJRA et Madame QUERE à l'arrière de leur propriété rue Pasteur, d'une superficie de 669 m², à délimiter sur la parcelle cadastrée section ZI n°252.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le conseil municipal **VOTE** l'admission en non-valeur des taxes et créances suivantes :

- 2 840.00 € de Taxe Locale d'Equipement d'un permis de construire
- 264.50 € de cantine scolaire et garderie

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour pallier ponctuellement aux absences des agents titulaires.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Le conseil municipal, Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 13 octobre 2020, **VALIDE** les Lignes Directrices de Gestion présentées par le maire pour la période 2020-2026.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT de l'AME

Le conseil municipal *DESIGNE* les délégués de la commune de Corquilleroy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'AME :

- Titulaire : René BEGUIN
- Suppléant : Thierry NOZIERES

ADHESION MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 45

Le conseil municipal *ACCEPTE* le renouvellement de la convention entre la commune de Corquilleroy et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDG45) pour la mise à disposition d'un service de médecine préventive à l'intention de l'ensemble des agents de la collectivité,

QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER DES FETES 2022

Le maire demande à Catherine Bironneau, responsable de la commission animation-loisirs, de solliciter les associations afin de connaître leur programme d'activités pour l'année 2022.

En effet, en raison des conditions sanitaires, aucune réunion ne sera organisée en cette fin d'année entre les élus et les associations.